

Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du BERNAVILLOIS

Bulletin d'infos n°3 – janvier 2016

Au 1^{er} janvier 2016, le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Bernavillois s'agrandit, passant à 18 communes, en accueillant Montigny les Jongleurs (91 habitants – 50 abonnés).

Dans le cadre du contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage passé avec l'AMEVA, le dossier de demande de dérogation pour le captage de Heuzecourt suit son cours. Cette dérogation sera demandée pour un délai de 3 ans, permettant ainsi de poursuivre les démarches et les études nécessaires pour trouver une nouvelle source d'approvisionnement en eau. Cette démarche est menée dans le cadre plus général de la mission d'étude diagnostic du système d'eau potable de notre syndicat.

Cette étude diagnostic, qui doit nous permettre d'avoir une connaissance complète de nos réseaux d'eau potable, va se dérouler en quatre phases :

- phase 1 : études préliminaires, cartographiques et diagnostic de la ressource et du système d'alimentation en eau,
- phase 2 : analyse du fonctionnement du réseau et de la gestion du système d'alimentation en eau,
- phase 3 : adéquation des besoins et des ressources actuels et futurs,
- phase 4 : proposition d'actions et programmation hiérarchisée des travaux.

A terme, la connaissance patrimoniale, qui rappelons-le est obligatoire selon la loi sur l'eau, sera complète. A terme également, nous connaissons précisément toutes les non-conformités existantes. Nous devrons ensuite entreprendre les travaux de mise en conformité selon un ordre de priorité que nous devrons définir.

Cette étude diagnostic qui sera confiée à un cabinet d'études se fera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- février 2016 : choix du bureau d'étude pour l'étude diagnostic globale,
- 2016 : réalisation de l'étude diagnostic globale et choix d'une solution pour le captage d'Heuzecourt
- 2017 : réalisation des études préalables (étude topographiques et géotechnique) et de la mission de maîtrise d'œuvre (études de conception et consultation des entreprises)

Les travaux de remplacement du captage de Heuzecourt - priorité n°1 - commenceraient en 2018, au mieux fin 2017.

Cette étude diagnostic, dont le coût est estimé à environ 250 000 € (hors travaux), sera financée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau.

Comme je l'avais déjà évoqué dans le dernier bulletin d'infos, des investissements importants seront nécessaires pour mettre à niveau tout notre système de production et de distribution d'eau potable. Aussi, dès cette année 2016, nous avons programmé une légère augmentation du prix de l'eau, afin de lisser dans le temps l'impact non négligeable du coût des travaux à réaliser.

Au nom de tous les membres du SIEA du Bernavillois, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Daniel POTRIQUIER
Président du SIEA

CONTACTS

Pour les communes de l'ex-syndicat de Bernaville (Epécamps, Beaumetz, Bernaville, Domesmont, Prouville) :

☎ vous devez toujours vous adresser à VEOLIA

☎ 09 69 36 72 61 pour tous problèmes techniques.

☎ 0810 108 801 pour tous problèmes de facturation

Pour toutes les autres communes :

Pour une demande d'ouverture ou de fermeture de compteur, pour une réclamation sur une facture (toutes ces demandes devront être faites par écrit - courrier ou email) :

☎ **vous devez vous adresser au siège du SIEA, au 16 rue du Général Jean Crépin à BERNAVILLE** - bureau au 1^{er} étage de la mairie de Bernaville ouvert tous les matins du lundi au jeudi de **9 à 12 heures** et le vendredi après-midi de **14 à 17 heures** – ☎ **09 70 20 00 08** 📧 siea.bernavillois@laposte.net

Pour une fuite ou un problème technique : vous devez continuer à vous adresser :

- ex-syndicat de Fienvillers ☎ Didier DUMONT
- ex-syndicat de Fieffes-Montrelet Bonneville ☎ le Fontainier Sébastien DESSAINT ou Daniel POTRIQUIER
- ex-syndicat de Berneuil ☎ Alain PETIT
- ex-syndicat de Heuzecourt Saint Acheul ☎ Jean-Michel CHIVÉ

PAIEMENT DES FACTURES

Si vous réglez votre facture du SIEA par chèque, vous devez le libeller au nom du **‘Trésor Public’** et **l’envoyer à la Trésorerie de Bernaville** 14 rue René Delcourt 80370 BERNAVILLE et **non pas au SIEA**.

Après le paiement possible en 2015 des factures d’eau via Internet, les factures d’assainissement le seront à leur tour en 2016 (coordonnées TIPI sur votre facture). La mensualisation sera à l’étude en 2016 ; nous vous informerons le moment venu de sa mise en service.

TARIFS 2016

Les tarifs du service de l’eau et de l’assainissement ont été fixés par délibération du 12 novembre 2016.

Service de l’Eau Potable

La **TVA à 5.5 %** s’applique sur tous les tarifs indiqués pour le service de l’eau, ainsi que sur les différentes taxes de l’Agence de l’Eau.

Toutes les communes sauf Bernaville, Epécamps, Domesmont, Beaumetz, Prouville et Montigny les Jongleurs :

- prix du m³ d’eau potable pour les particuliers : **0.95 € HT**
- prix du m³ d’eau potable pour les agriculteurs : **0.85 € HT**
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : **21 € HT** – n°2 : **26 € HT** – n°3 : **31 € HT**
- branchement d’eau : compteur n°1 : **1 550 € HT** – compteur n°2 : **1 750 € HT** – compteur n°3 : **1 950 € HT**
- remplacement d’un compteur à la demande de l’abonné ou par le fait d’une négligence de l’abonné (gel, détérioration,...) : matériel facturé à prix coûtant + 2 heures de main d’œuvre

Communes de Bernaville, Epécamps, Domesmont, Beaumetz et Prouville :

- Part fixe : **11 € HT**
- Part variable :
 - 0.75 € HT de 1 à 120 m³
 - 0.46 € HT au-delà de 120 m³

Les autres parts variables du prix de l’eau sont fixées par VEOLIA

Commune de Montigny les Jongleurs :

- prix du m³ d’eau potable pour les particuliers : **1.70 € HT**
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : **16 € HT** – n°2 : **21 € HT**
- branchement d’eau : compteur n°1 : **1 550 € HT** – compteur n°2 : **1 750 € HT** – compteur n°3 : **1 950 € HT**
- remplacement d’un compteur à la demande de l’abonné ou par le fait d’une négligence de l’abonné (gel, détérioration,...) : matériel facturé à prix coûtant + 2 heures de main d’œuvre

Service de l’Assainissement (pour les communes de Fieffes-Montrelet et Bonneville) :

La **TVA ne s’applique pas** sur le service d’assainissement

- taxe annuelle de raccordement : **80 €**
- prix du m³ d’eau ‘partie assainissement’ : **3.65 €**
- boîte de branchement : **3 500 €** (pour les constructions nouvelles)